

Sainte-Thérèse, le 2 février 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant l'usine Schokbéton situé à St-Eustache.

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 20 janvier dernier ainsi que à notre conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 1^{er} septembre 2009, 3 pages
2. Plainte du 15 septembre 2009, 1 page
3. Note au dossier-plainte du 24 novembre 2009, 1 page
4. Rapport d'inspection du 4 novembre 2009, 2 pages
5. Note au dossier-plainte du 8 novembre 2010, 1 page
6. Rapport d'inspection du 25 janvier 2011, 4 pages
7. Rapport d'inspection du 11 octobre 2011, 2 pages
8. Plainte à caractère environnemental du 11 octobre 2011, 1 page
9. Compte rendu conversation téléphonique du 12 octobre 2011, 1 page
10. Rapport d'inspection du 15 juin 2011, 2 pages
11. Courriel-plainte du 27 juin 2012, 1 page
12. Rapport d'inspection du 4 juillet 2012, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (24 pages)

1. Identification

Date de l'inspection : <i>année - mois - jour</i>	01-09-2009	Heure d'arrivée : 14H 25	Heure de départ : 15 : 00
Date de rédaction : <i>année - mois - jour</i>	04-09-2009	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01- 00612-03	
Technicien: Nathalie Tardif		Accompagné de :	
No intervention (SAGO) : 300526946		No document (SAGO) (facultatif): 400631933	
Municipalité : Saint-Eustache		Titre : Émission de poussière et conformité Schokbéton	

Motif de l'inspection	
Secteur : <input checked="" type="checkbox"/> industriel <input type="checkbox"/> municipal <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> pesticides <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> naturel	
Type d'inspection : <input checked="" type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> autre (Conformité)	
But : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant des activités de nettoyage à sec par jets abrasifs qui sont sources d'émissions de poussières. Vérifier la conformité de l'exploitation avec son certificat d'autorisation.	

Plainte	
No de demande (SAGO) : 200250346	
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.

Coordonnées du lieu	
Adresse du lieu inspecté :	Adresse postale (si différente) :
Schokbéton Québec Inc. Boulevard Industriel Saint-Eustache Coordonnées : (UTM NAD 83 zone 18T)	Schokbéton Québec Inc. 430, boulevards Arthur-Sauvé, Suite 6030 Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6
No du lieu (SAGO): X1500273	Type de lieu : Industrie
Responsable du lieu : 53-54	No intervenant (SAGO) : Y200787

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone
art. 53-54	Directeur	450-473-6832

Pièces annexées			Échantillons		
Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	14		<input type="checkbox"/> eau		
<input checked="" type="checkbox"/> croquis	1		<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

2.1. MISE EN CONTEXTE

Nous avons reçu une plainte concernant l'émission de poussière par du nettoyage à sec par jet abrasif. Lors de l'étude du dossier, il a été constaté que les certificats d'autorisations permettaient du nettoyage à sec au jet abrasif de sable. Cette opération a été autorisée dans l'enceinte du bâtiment ouvert (2 murs et un toit). Cette dernière information, je l'ai vue après l'inspection.

En ce qui concerne la conformité au certificat d'autorisation, une vérification de la présence et de l'état du dépoussiéreur situé sur le silo à ciment, de l'entreposage des huiles usées et des méthodes d'élimination de ces huiles, des résidus de béton par 23-24 et des eaux usées et poussières par 23-24 (demande de facture).

2.2. FAITS CONSTATÉS SUR LE TERRAIN

Dès mon arrivée sur le site, j'ai constaté que le vent faisait monter le sable dans les airs. De plus, un employé était sur le site d'entreposage et effectuait une activité (à l'extérieure) qui faisait beaucoup de poussières.

Je me suis dirigé vers l'accueil. J'ai attendu Monsieur 53-54 le directeur, pour effectuer la visite. Nous avons débuté celle-ci par le bâtiment de nettoyage à sec (Photo 1). Aucune activité n'était en cours. Cependant, j'ai constaté que l'activité de l'employé se réalisait encore. J'ai donc demandé à Monsieur 53-54 de me dire ce qu'il faisait. Il réalisait une réparation sur une pièce, donc du nettoyage à sec par jet abrasif à l'air libre. J'ai dit à Monsieur 53-54 que cela émettait beaucoup trop de poussière (Photo 2 et 3). Je lui ai mentionné aussi que le vent soulevait beaucoup le sable au sol. Je lui ai demandé pourquoi il n'utilisait pas soit de l'eau ou un abat poussière pour réduire celle-ci.

Je lui ai mentionné que j'allais devoir envoyer un avis d'infraction pour l'activité en cours. Je lui ai dit que nous demanderions un plan de mesures correctives.

Ensuite, nous avons été voir le dépoussiéreur. Il est au sommet du silo à ciment (Photo 4). Un employé est monté en haut de la tour pour prendre des photos du dépoussiéreur (Photo 5). Le silo ne présente pas de poussière excessive à sa surface, ni les dépoussiéreur.

Par la suite, j'ai demandé à Monsieur 53-54, s'il avait des factures pour l'élimination des résidus de béton par 23-24 pour les eaux usées et la poussière par 23-24. Nous allons les recevoir par faxe.

Ensuite, il me montre l'endroit où sont entreposés les huiles usées. Elles sont dans un contenant à double paroi assis sur un palier de béton et protégé par des murets de béton (Photo 6). Cependant, à proximité, il y a plusieurs barils rouillés, ouverts, remplis d'huiles usées (Photo 7). Ils ne sont pas dans un bassin de rétention. J'ai dit à Monsieur /// et à /// que cela n'était pas acceptable. Il faut un bassin de rétention de 125 % de leur capacité pour éviter une contamination due à un déversement.

En ce qui concerne les huiles usées, on m'a remis la dernière facture datée du 5 mai 2009. La compagnie est art. 23-24

2.3. COMMENTAIRES RECUEILLIS SUR LE TERRAIN

Au bâtiment de nettoyage/sablage, Monsieur /// m'a dit que les pièces sortaient de l'usine venait se faire sablé et était entreposé sur le terrain, tout à côté (dehors). Après mon questionnement sur l'activité en cours dans la zone d'entreposage des pièces finis, il m'avoue qu'avant la livraison des pièces, une inspection est effectuée et que s'il y a des défauts, ceux-ci sont réparés sur place. Le déplacement des pièces a réparé jusqu'au bâtiment de sablage étant considéré comme trop ardu.

Pour le sable au sol que le vent soulève, Monsieur /// m'a expliqué qu'ils ne pavent pas le sol parce que l'asphalte se brise trop vite vu le poids des pièces et de la machinerie. Il me dit qu'ils ont déjà utilisé un abat poussière mais que cela n'est pas efficace car cela ne dure pas longtemps et qu'il faut en remettre souvent (2 semaines). Il me dit qu'ils ont un camion citerne qui pourrait peut-être mettre de l'eau au sol pour réduire la poussière.

Factures : Monsieur /// dit ne pas avoir les factures sur place. Elles seraient au bureau chef. Je lui demande de m'envoyer par faxe une copie des dernières factures.

Pour les factures d'élimination d'huiles usées, Monsieur /// ignore le nom de la compagnie. Donc, on se dirige vers un employé prénommé qui est chargé de cet aspect.

Barils d'huiles usées : /// m'a dit qu'en temps normal il n'y a pas de barils. La dernière fois où la compagnie d'élimination est venue, ils n'ont pas pu tout prendre. Monsieur /// m'affirme qu'il va faire enlever les barils.

Date de l'inspection : 1 septembre 2009	No dossier : 7610-15-01-00612-03
--	---

3. Conclusion

Pour l'**activité de nettoyage/sablage** par jet abrasif effectuée à l'extérieur, il y a non respect du certificat d'autorisation, émis le 31 mai 2004, donc infraction en vertu de l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il y a infraction à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour avoir réalisé une activité émettant un contaminant dans l'environnement susceptible de porter atteinte à la qualité de celui-ci. Il y a infraction à l'article 20 du règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q.2 r.20) pour avoir réalisé l'activité à l'air libre sans paravent ou enclos pour contenir les poussières.

Pour les émissions de poussières sur les **voies d'accès et sur les airs d'entreposage**, il y a infraction à l'article 18 du règlement sur la qualité de l'atmosphère.

En ce qui concerne les barils d'huiles usées : Infractions au règlement sur les matières dangereuses (Q.2 r.15.2).

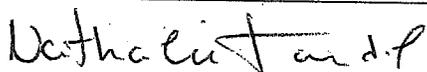
- Article 44 : Ils sont à l'extérieur sans aucune protection contre un potentiel déversement et/ou contre les intempéries
- Article 45 : Ils ne sont pas fermés et ils ne sont pas en bon état
- Article 46 : Il n'y a aucune identification de la matière entreposée

4. Recommandations

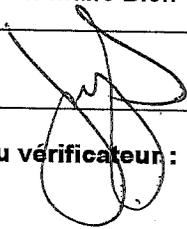
Envoyer un avis d'infraction pour :

- Non respect du certificat d'autorisation, article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Les émissions de poussières due aux activités de nettoyage à sec par jet abrasif en vertu de l'article 20 de la LQE, de l'article 20 du règlement sur la qualité de l'atmosphère et pour avoir omis de contrôler les émissions de poussières des voies d'accès et d'entreposage en vertu de l'article 18 du règlement sur la qualité de l'atmosphère.
- Pour un entreposage non-conforme, de barils d'huiles usées, aux articles 44,45 et 46 du règlements sur les matières dangereuses.

Effectuer une inspection pour suivi.

Rédigé par : Nathalie Tardif	Secteur : Industriel
Signature : 	Date : 11 ^{vr} septembre 2009

5. Vérification

Approuvé par : Jean-Marie Dion	Secteur : Industriel et Agricole
Signature : 	Date : 2009/09/18
Commentaires du vérificateur :	

Plainte

DATE : 2009-09-15

IDENTIFICATION ET LOCALISATION

ÉVÉNEMENT :

- Conversation téléphonique Rencontre à notre bureau
 Rencontre sur les lieux Autre

NOM art. 53-54

FONCTION
Plaignant

TÉLÉPHONE
art. 53-54

RÉSUMÉ ET REMARQUES :

art. 53-54 se plaint des activités de sablage aux jets réalisés directement à l'extérieur au 430, boulevard Arthur-Sauvé à Saint-Eustache. Il s'agirait de l'entreprise *Schock béton Québec inc.* (# lieu X1500273, Gesdoc. 7610-15-01-00612-03) Ces activités engendreraient des émissions de poussières.

J'informe celui-ci qu'une inspection sera réalisée sur les lieux dans les 30 jours ouvrables et que nous communiquerons avec lui dans les 40 jours ouvrables suivants la réception de la plainte, afin de l'informer des suites que le Ministère donnera à ce dossier.

Mélanie Dupuis

Technicienne Service industriel et agricole

21 SEPTEMBRE 2009

11H40

J'INFORME LE PLAIGNANT QU'UNE INSPECTION A ÉTÉ
RÉALISÉE LE 01/09/2009 ET QUE NOUS AVONS
CONSTATÉ LES FAITS. DES CORRECTIFS SERONT
DEMANDÉS A LA CIE. DONC AUCUNE NOUVELLE
INSPECTION RÉALISÉE, MAIS SUIVI DES CORRECTIFS
SERONT FAITS.

300, rue Sicard bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Téléphone : (450) 433-2220
Télécopieur : (450) 4331315



NOTE AU DOSSIER

N/D : P 7610-15-01-00612-03

DATE : 24 novembre 2009
Heure : 15h10

OK

IDENTIFICATION ET LOCALISATION

Schokbéton Québec Inc.
430, boul. Arthur Sauvé, suite 6030
Saint-Eustache (Québec)

ÉVÉNEMENT :

- Conversation téléphonique Rencontre à notre bureau
 Rencontre sur les lieux Autre

NOM DES PERSONNES

• Daniel Chalifour, urbaniste

FONCTION

Ville Saint-Eustache, plaignant

TÉLÉPHONE

(450) 974-8722

RÉSUMÉ ET REMARQUES :

Le représentant de la ville appel pour nous informer qu'ils ont reçu une plainte d'un citoyen habitant 53-54 rue Primeau, le 12 octobre 2009, concernant les émissions de poussières provenant des activités de nettoyage à secs par jets abrasifs qui ont eu lieu au cours de l'été 2009. Il demandé donc une intervention du MDDEP à ce sujet.

J'informe le représentant de la ville qu'une inspection a déjà été réalisée à ce sujet en septembre 2009 et que des correctifs ont été demandés à l'entreprise. Donc, comme la plainte qu'il a reçue concerne les mêmes activités pour lesquelles nous sommes intervenu et pour le même période, il n'y aura pas de nouvelle inspection. De plus, la technicienne au dossier communiquera avec lui, afin de l'informer des suites que le Ministère a donner à ce dossier.

Jean-Marie jr Dion

Coordonnateur
Secteur industriel et agricole

1. Identification

Date de l'inspection : <i>année - mois - jour</i>	04-11-2009	Heure d'arrivée : 14 : 00	Heure de départ : 14 : 10
Date de rédaction : <i>année - mois - jour</i>	27-11-2009	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-00612-03	
Technicien: Nathalie Tardif		Accompagné de : Alexandre Giroux	
No intervention (SAGO) : 300534808		No document (SAGO) : 400663837	
Municipalité : Saint-Eustache		Titre : Schokbéton - Correctifs	

Motif de l'inspection

Secteur :	<input checked="" type="checkbox"/> industriel	<input type="checkbox"/> municipal	<input type="checkbox"/> agricole	<input type="checkbox"/> pesticides	<input type="checkbox"/> hydrique	<input type="checkbox"/> naturel	
Type d'inspection :	<input type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte)	<input checked="" type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction	<input type="checkbox"/> suivi autorisation	<input type="checkbox"/> programme de contrôle	<input type="checkbox"/> suivi d'urgence	<input type="checkbox"/> interne	<input checked="" type="checkbox"/> autre (Conformité)
But :	Vérifier si les correctifs demandés dans l'avis d'infraction du 18 septembre 2009 ont été apportés.						

Plainte

No de demande (SAGO) : 200250346	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s.o.	

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté :	Adresse postale (si différente) :
Schokbéton Québec Inc. Boulevard Industriel Saint-Eustache Coordonnées : (UTM NAD 83 zone 18T)	Schokbéton Québec Inc. 430, boulevards Arthur-Sauvé, Suite 6030 Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6
No du lieu (SAGO): X1500273	Type de lieu : Industrie
Responsable du lieu 53-54	No intervenant (SAGO) : Y200787

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Madame	Secrétaire	

Pièces annexées

Pièces annexées			Échantillons		
Type	Quantité	Numéro(s)/Détails	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	2		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

Date de l'inspection : 4 novembre 2009

No dossier : 7610-15-01-00612-03

2. Description de l'inspection

2.1. MISE EN CONTEXTE

Nous avons envoyé un avis d'infraction le 18 septembre 2009 pour avoir réalisé du nettoyage à sec par jet abrasif en dehors du bâtiment prévu à cet effet dans le certificat d'autorisation du 31 mai 2004, pour avoir pratiqué une activité ayant émis un contaminant susceptible de porter atteinte à l'environnement, avoir réalisé l'activité sans enclos ou paravent pour contenir les poussières, pour avoir omis de prendre des mesures pour prévenir les émissions de poussières (aires de circulation / aires d'entreposage) et pour plusieurs infraction se portant sur l'entreposage de matières dangereuses résiduelles (entreposage extérieur, étiquettes, contenants en mauvais état).

Nous avons reçu un courriel électronique, le 6 octobre 2009, mentionnant les actions prises pour corriger la situation.

- Achat d'un dispositif à jet d'eau et non à sec pour les cas où il y a du nettoyage extérieur
- Engagement à utiliser le bâtiment prévu pour le nettoyage à sec
- Engagement à faire vidanger les huiles usées plus régulièrement
- Copie de facture pour la disposition des huiles usées

2.2. FAITS CONSTATÉS SUR LE TERRAIN

Pour les matières dangereuses résiduelles, nous avons constaté qu'il ne reste qu'un gros réservoir à double paroi, les barils de 45 gallons ont été enlevés (Photo 1).

Pour la preuve de l'achat du dispositif à eau, nous avons demandé à la secrétaire de **art. 53-54** de nous faire parvenir la facture (ils ne l'avaient pas sur place).

2.3. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le 26 novembre 2009, nous avons reçu la facture pour le dispositif à jet d'eau.

3. Conclusion

Les correctifs ont été apportés.

4. Recommandations

Fermer le dossier

Rédigé par : Nathalie Tardif

Secteur : Industriel

Signature :

Nathalie Tardif

Date : 27 novembre 2009

5. Vérification

Approuvé par : Jean-Marie Dion

Secteur : Industriel et Agricole

Signature :

J.M. Dion pour

Date : 1^{er} DÉC. 2009

Commentaires du vérificateur :

NOTE AU DOSSIER

N/D : P 7610-15-01-00612-03

DATE : 8 novembre 2010

Heure : 14h05

IDENTIFICATION ET LOCALISATION

Schokbéton Québec Inc.
430, boul. Arthur Sauvé, suite 6030
Saint-Eustache (Québec)

ÉVÉNEMENT :

- Conversation téléphonique Rencontre à notre bureau
 Rencontre sur les lieux Autre

NOM DES PERSONNES

▪ art. 53-54

FONCTION

Plaignant

TÉLÉPHONE

RÉSUMÉ ET REMARQUES :

Le plaignant appelle et laisse un message dans ma boîte vocale pour se plaindre qu'il y a encore des activités de nettoyage à sec par jet abrasif de réalisées chez l'entreprise mentionnée ci-haut qui sont encore sources d'émissions de poussières à l'environnement. Il mentionne que ce n'est pas la première fois qu'il se plaint à ce sujet.

Je rappelle le plaignant et lui laisse un message dans sa boîte vocale l'informant qu'une inspection sera effectuée et que nous communiquerons avec lui dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de sa plainte, afin de l'informer des suites que le Ministère donnera à ce dossier.

Jean-Marie jr Dion

Coordonnateur
Secteur industriel et agricole

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région de Laurentides
Bureau de Sainte-Thérèse

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-01-25 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : h	Heure de départ : h
Inspecteur : Jacques Hallé	Accompagné de :	
No intervention : 300625453	No gestion documentaire : 7610-15-01-00612-03	
Type d'intervention : Inspection	No document : 400788325	
Type de demande liée :	No demande :	
But de l'inspection : Saint-Eustache / Schokbéton Québec Inc., vérifier le bien fondé de la plainte concernant les activités de nettoyage à sec par jets abrasifs qui sont sources d'émissions de poussières à l'environnement. PLI		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Schokbéton Québec inc.	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : 430, boul. Arthur Sauvé, suite 6030 Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6	
No du lieu : X2500273	Type de lieu :
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83):	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO

Conditions météo

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
53-54	surintendant	450 473-6831 ()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.

Photos numériques

Nombre de photos prises : 1

Nombre de photos annexées : 1

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Canon Power Shot A550.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\Rég-15\halja01\7610-15-01-0061203\2011-01-25

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)**3. Description de l'inspection**

Je rencontre brièvement le directeur de l'entreprise qui me présente le surintendant avec qui j'effectuerais l'inspection des installations.

J'explique au surintendant de l'usine que je désire voir particulièrement les endroits où ils effectuent du sablage au jet et l'entreposage de matières dangereuses. Il me dit que nous irons au garage mécanique pour les matières dangereuses et à l'abri où il effectue du sablage au jet.

Matières dangereuses :

À l'intérieur du garage, nous rencontrons le responsable de l'atelier qui me montre où sont mis les huiles usées, les filtres à l'huile usée et l'antigel. Le plancher est en béton et les matières sont entreposées et je ne constate pas de drain à proximité.

Les filtres à l'huile sont disposés dans un bac sur roue identifié par l'entreprise de récupération 23-24

L'antigel est mis dans un baril en métal sans identification. Je demande qu'il soit identifié.

L'huile dans des chaudières sans couvercles sans identification. Je demande que les contenants soient fermés et identifiés. Vu la grosseur des contenants, je demande où ils mettent l'huile après. On me montre un réservoir à l'extérieur de couleur blanche à double paroi. La capacité du réservoir est de 2200 litres et je ne vois aucune identification de la nature du produit qu'il contient. Je demande qu'on l'identifie.

Je demande s'ils ont des batteries usées. On me montre une palette en bois avec quelques batteries dessus. On me dit qu'ils sont régulièrement envoyés à un recycleur de batterie.

Sablage au jet :

Le surintendant me montre un hangar en tôle ouvert aux deux extrémités et dont la paroi ne rejoint pas le sol. On me dit que le sablage se fait à cet endroit. Une couche de neige recouvre le sol. Je gratte avec le pied et constate qu'il n'y a pas de plancher. On me dit qu'effectivement qu'on effectue les travaux directement sur le sol qui est devenu très dur et compact après des années de passage et de la fine poussière de béton. Je lui mentionne que le bâtiment est beaucoup trop ouvert et qu'il ne retiendra pas suffisamment les poussières émises et qu'ils devront modifier le bâtiment.

En terminant, je lui mentionne que je lui transmettrais un avis écrit en ce sens.

Date de l'inspection : 2011-01-25

No de gestion documentaire : 7610-15-01-00612-03

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

Entreposage d'huiles usées dans des contenants non fermés, article 45 du RMD
Entreposage d'huiles usées et d'antigel dans des contenants non identifiés, article 46 du RMD
L'abri où s'effectue le sablage au jet est ouvert de tout les cotés et est susceptible d'émettre des contaminants à l'environnement. Lors de l'inspection, il n'y avait pas de sablage.

C'est infraction on déjà fait l'objet d'un avis d'infraction le 18 septembre 2009. Une inspection effectuée le 4 novembre 2009 n'a pas souligné c'est infraction.

6. Recommandations

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction pour réactiver les infractions. Une inspection devra suivre à l'été pour permettre les constatations si les corrections ont bien été apportées.

Vu que nous n'avons pas constaté d'émission lors de l'inspection, nous ne pouvons affirmer que l'entreprise est en infraction à l'article 20 du RQA. Toutefois, les présomptions sont grandes, car dans le dossier de nombreuses plaintes à ce sujet ont été déposées et que l'abri est très peu protégé du vent. Dans l'avis d'infraction, nous pourrions ajouter que nous avons un doute et demander que des travaux soient effectués pour corriger d'ores et déjà la situation.

Signature :



Date de rédaction:

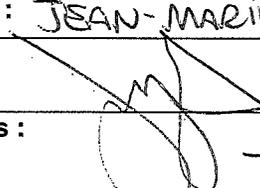
2011-02-09

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : JEAN-MARIE J. DION

Fonction :

Signature :



Date : 2011/02/18

Année/mois/jour

Commentaires :

DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS
ET FAIRE LE SUIVI APPROPRIÉ.

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection : 211-10-11	Heure d'arrivée : 11 h 40	Heure de départ : 13 h 20
Inspecteur : Marc-Antoine Bourget	Accompagné de : Pierre Vallières	

N° intervention : 300694645	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-15-01-00612-03	N° du rapport d'inspection : 400867780
N° demande : 200321491	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : I-PL / Saint-Eustache / Schokbéton Québec inc. / vérifier le bien fondé de la plainte concernant les travaux de nettoyage à jets abrasifs secs qui sont sources de fortes émissions de poussières.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Schokbéton Québec Inc.	
Nom usuel du lieu : Schokbéton Québec Inc.	
N° du lieu : X1500273	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 430, boul. Arthur Sauvé, suite 6030 Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,573712538500;-73,918111903300	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO

Conditions météo
ensoleillé

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain :	Nombre de photos annexées au rapport : 8
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par [] avec un appareil photo de type []. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : []	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf	

Date de l'inspection : 2011-10-11	No de gestion documentaire : 7610-15-01-00612-03
-----------------------------------	--

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Pour inspecter nous avons recherché des levés de poussière. Aucune poussière ne fut observée, donc nous nous sommes stationnés près de l'endroit pour pouvoir témoigner de poussière ou de nuage de poussière ou de levé de poussière, mais aucune poussière et aucun sablage au jet.

Après une période initiale d'observation nous décidâmes de faire le tour de l'installation au complet. Nous procédâmes à faire le tour en passant dans les stationnements des commerces avoisinants, de faire le tour des rues du voisinages, de nous stationner et à observer à partir des stationnement adjacents et là nous observâmes un petit peu de poussière qui se levait derrière la navette des employés. Peut-être était-ce du à la rosée matinale, mais le nuage de poussière levait à peine à 3 pied derrière la navette et il était très ténu.

Nous décidâmes alors de continuer ailleurs pour observer et nous allâmes dans un stationnement commercial sur le boulevard Arthur Sauvé. D'où nous avons aperçu un piéton qui faisait autant de poussière que la navette motorisée des employés. Dans le même coin nous avons aperçu l'enclos de sablage au jet. Il était rempli d'équipement en remisage et ne semblait plus servir d'enclos de sablage au jet.

Nous décidâmes donc de changer d'endroit et de ce nouveau point d'observation nous observâmes qu'un convoi accompagné de policiers s'apprêtait à partir de l'endroit pas la sortie sur le boulevard Arthur Sauvé. Il était évident que les traînées de poussières sur le boulevard industriel provenaient aussi du passage de tels convois.

Nous vîmes que le travail avait repris de plus belle mais il n'y avait pas de sablage au jet d'air qui s'effectuait sur les lieux.

Nous décidâmes donc de partir.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

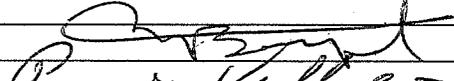
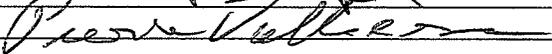
Se faire inviter pour assister à une séance de sablage.

5. Conclusion

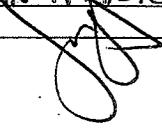
Plainte non observé et non justifié par cette inspection.

6. Recommandations

Fermer l'intervention.

Signature : 	Date de rédaction : 19-10-11
Signature : 	Date de rédaction : 19-10-11

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : JEAN-MARIE JRDIGN	Fonction :
Signature : 	Date : 2011/10/21
Commentaires : D'ACCORD.	

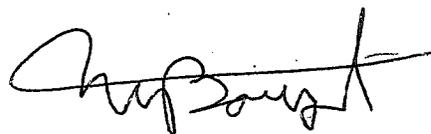
Bureau des Laurentides

COMPTE RENDU DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 12 octobre 2011
HEURE : 11:12hrs
NOM DE L'INTERLOCUTEUR : art. 53-54
NO. DE TÉLÉPHONE :
REPRÉSENTANT DE: Inspecteur de la ville de Saint-Eustache
OBJET : Jet de sable
N/DOSSIER 7610-15-01-00612-03

Parle que la plainte a été faite par les mécaniciens du bureau d'urbanisme qui se trouve à l'adresse adjacente à Shockbéton. L'inspecteur dit avoir des photos de l'équipement de sablage au jet et qu'il me les enverra sous peu. Je lui dit que les photos des mécanos ne peuvent pas être concluantes, bien qu'elles n'aient pas été prises dans la voie de la sortie du boul. Industriel ou de la sortie du boul. Arthur Sauvé, l'emplacement correspond au lieu de chargement des poutres qui sortaient par convois accompagné de la police provinciale. Je lui fait part de notre présence de 11:40hrs à 13:20hrs et que nous n'avons pas été témoin de sablage au jet. Il me dit que aussitôt qu'il y aura une autre occasion de témoigner du sablage au jet il nous téléphonera.

PV/pv



Marc-Antoine Bourget
Secteurs industriel et municipal

PLAINTÉ À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Secteur d'activité : agricole pesticides industriel municipal hydrique

Date : 11 octobre 2011

Heure : 11h20

Identification du plaignant :

NOM

53-54

ADRESSE

Ville de St-Eustache

TÉLÉPHONE

(450) 974-8722

IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU LIEU VISÉ PAR LA PLAINTÉ

Nom :	Schokbéton Québec Inc.
Adresse :	430, boul. Arthur-Sauvé
Municipalité :	Saint-Eustache
Lot :	
Coordonnées GPS	

Objet de la plainté : (description de l'activité, de la nuisance, etc.)	Le plaignant appel pour se plaindre qu'il y a actuellement des travaux de nettoyage par jets abrasifs secs qui sont réalisés chez Schokbéton. Il y a tellement de poussières que le nuage atteint le boulevard Industriel. Au besoin, nous pouvons communiquer avec l'inspecteur municipal, 53-54
Est-ce en cours actuellement :	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> si déversement, possibilité d'urgence environnementale Non : <input type="checkbox"/>
Depuis quand la situation existe-t-elle :	
Est-ce une personne physique (privé) qui est visée par la plainté :	Oui : <input type="checkbox"/> , référer le plaignant à la municipalité à l'exception des urgences environnementales (ex. déversement d'hydrocarbures) Non : <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce une résidence privée qui est visée par la plainté :	Oui : <input type="checkbox"/> , référer le plaignant à la municipalité à l'exception des urgences environnementales (ex. déversement d'hydrocarbures). Non : <input checked="" type="checkbox"/>
Plaignant a-t-il appelé à la municipalité à ce sujet :	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input checked="" type="checkbox"/>
	Si oui, réponse obtenue :

Dion, Jean-Marie

De: Charette, Benoît
Envoyé: 27 juin 2012 14:10
À: Dion, Jean-Marie
Objet: Plainte

Salut Jean-Marie

Je te fais par d'une plainte anonyme que j'ai reçu à l'effet qu'il y aurait des activités de "sandblast" chez Schokbéton situé au 430 Arthur Sauvé à Saint-Eustache. Lors de ces activités, il y aurait beaucoup de nuages de poussières, jusque sur le toit de la brasserie qui est située de l'autre côté du boul. Industriel à Saint-Eustache..

Bonne journée !!

Benoît Charette

*Enquêteur, mat. #022
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Secteur Ouest
Cell: 514-796-5372
Tél: 450-433-2220, poste 231*

2012-06-28

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection : 15-06-2011

Heure d'arrivée : 14 h 29

Heure de départ : 14 h 43

Inspecteur : Jacques Hallé

Accompagné de : Marc-Antoine Bourget

N° intervention : 300640658

Type d'intervention : Inspection

N° gestion documentaire : 7610-15-01-00612-03

N° du rapport d'inspection : 400831269

N° demande : 200298161

Type de demande : Plainte à car. environnemental

But de l'inspection : Vérifier bien fondé d'une plainte de sablage par jet sec de sable

Lieu inspecté

Nom du lieu : Schokbéton Québec Inc.

Nom usuel du lieu : Schokbéton Québec Inc.

N° du lieu : X1500273

Type de lieu : industrie

Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 430, boul. Arthur Sauvé, suite 6030

Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6

Coordonnées géographiques du lieu : 45,573712538500;-73,918111903300

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO

Conditions météo

Ensoleillé

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Directeur de l'usine	450-473-8832 #304

Mode d'identification

But expliqué :

oui

non

s. o.

Mode d'identification :

verbale

preuve de statut

But expliqué à/Identification faite auprès de : 53-54

Plainte

Plaignant rencontré :

oui

non

s. o.

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 0

Nombre de photos annexées au rapport : 0

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par avec un appareil photo de type . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf

Date de l'inspection : 2011-06-15

No de gestion documentaire : 7610-15-01-00612-03

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Avant notre arrivée nous avons observé l'endroit pour voir s'il y avait une activité de sablage par jet comme signalé dans la plainte. Nous avons vu des nuages de poussières imposants. Pensant qu'il pouvait s'agir d'une activité de sablage par jet nous nous sommes dirigé vers l'entrée.

À notre arrivée l'employé de garde à la porte nous voit et ferme la barrière. Nous nous stationnons donc et allons le voir. M Hallé se présente et présente sa carte d'employé du MDDEP. Après un court appel téléphonique, il nous laisse entrer. Nous nous dirigeons vers les bureaux de la direction où nous rencontrons la réceptionniste. M Hallé se présente et on nous fait entrer dans la section de la direction pour attendre M 53-54 vient nous y rejoindre et nous introduit dans une salle de conférence. M Hallé montre sa carte d'employé du MDDEP et nous présente à M

M Hallé explique à M /// que nous nous retrouvons en rencontre avec lui suite à une plainte de sablage à jet d'air. Il nous explique que cela est impossible puisqu'ils utilisent maintenant un nouveau procédé de jet de micro billes de verres avec de l'eau pour sabler ses structures de béton armé. Il nous explique qu'il est possible que se soit la poussière omniprésente par terre qui lève quand il utilise ce système de sablage par jet d'eau et qu'un observateur pourrait s'y tromper. Il nous explique être arrivé à cet état de choses parce que les structures de soutien en béton armé qu'ils fabriquent sont tellement imposantes qu'il ne peut plus abriter les activités de sablage dans un enclos. M Hallé dit que nous serions très intéressés à être témoins d'un tel nouveau procédé. M Hany dit qu'aussitôt que des activités de ce genre se produiront il nous en avertira et que nous serons ainsi invités à y assister.

La propriété entière est recouverte de poussière, partout où on peut regarder à l'extérieur des bâtiments il y a de la poussière. Les chemins sont couverts de beaucoup de poussière. Partout où passent des véhicules, un nuage de poussière de plus de deux mètres se lève c'est ce qui nous a fait croire à une activité de sablage par jet lorsque nous observions de l'extérieure. M 53-54 dit avoir un arrosoir motorisé et qu'il le passe au moins une fois par jour. M Hallé signale à M /// que comme la poussière devient sèche assez rapidement pendant des jours ensoleillés il devrait arroser les chemins beaucoup plus souvent. Les navettes de l'usine sont encrassées par de la poussière ainsi que les employés qui s'y font reconduire. M /// dit remédier à la situation dès cet instant.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

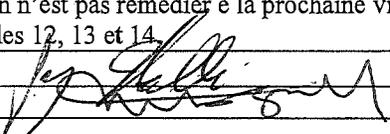
Jusqu'à la rédaction de ce rapport nous n'avons eu aucun appel de l'entreprise pour nous inviter à observer le procédé de sablage par jet d'eau.

5. Conclusion

Il doit y avoir un suivi pour cette poussière omniprésente.

6. Recommandations

Il faut retourner observer le procédé de sablage à l'eau.
Il y a tellement de poussière qu'il pourrait y avoir plus d'épandage d'eau d'humectation pour prévenir cette levée de poussière.
Si la situation n'est pas remédiée à la prochaine visite il faudra émettre un avis d'infraction en vertu du RAA section III chapitre II Titre II articles 12, 13 et 14.

Signature :		Date de rédaction :	31 août 2011
Signature :		Date de rédaction :	31 août 2011

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :	JEAN-MARIE JR DIEN	Fonction :	
Signature :		Date :	2011/09/07

Commentaires : D'ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS.

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-07-04	Heure d'arrivée : h	Heure de départ : h
Inspecteur : Jacques Hallé	Accompagné de :	
N° intervention : 300746537	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7610-15-01-00612-03	N° du rapport d'inspection : 400944160	
N° demande : 200344326	Type de demande : Plainte à car. environnemental	
But de l'inspection : I-PL / Saint-Eustache / Schokbéton Québec Inc. / vérifier le bien fondé de la plainte concernant les émissions de poussières provenant des activités de nettoyage par jets abrasifs secs, qui atteinne des commerces situés au sud du boulevard Industriel.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Schokbéton Québec Inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X1500273	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 430, boul. Arthur Sauvé, suite 6030 Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,573712538500;-73,918111903300	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Schokbéton Québec inc.		430, boul. Arthur-Sauvé bureau 6030 Saint-Eustache (Québec) J7R 6V7	Y2007873

Conditions météo	
------------------	--

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Directeur production	

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 3	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jacques Hallé avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A460, 5.4-21.6 mm, 5.0 mégapixels . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\halja01\7610-15-01-0061203\2012-07-04	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		

Date de l'inspection : 2012-07-04

No de gestion documentaire : 7610-15-01-00612-03

Carte

Autre

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

À mon arrivée sur les lieux, je vais rencontrer le directeur de la production. Il me dit qu'ils font attention à mouiller les voies d'accès. Les travailleurs dans la cour sont affectés par la poussière et demandent rapidement que les voies soient mouillées. Il me dit toutefois, que les voies derrière l'usine, sont moins fréquentées par les employés et comme elles sont près des habitations, elles sont donc susceptibles de les affecter. Il demandera que le camion-citerne les arrose régulièrement. Il me dit aussi qu'ils n'ont pas fait de sablage depuis des mois. J'en profite pour lui rappeler de communiquer avec moi lors du prochain sablage pour que je puisse assister à l'opération.

Je demande si je peux inspecter les installations de la cour. Il me dit que je peux le faire seul et si j'ai des questions de revenir le voir. Dans la cour plusieurs employés sont à nettoyer et placer des poutrelles. Plusieurs place et nettoie les rodes d'acier et un sable avec une rectifieuse les coins des poutres. L'employé manipulant la rectifieuse au bout d'un bâton est équipé d'un masque à poussière et d'une visière. La poussière qui s'élève est visible sur une faible distance.

À l'arrière de la cour, un tas de morceaux de béton est formé de rejet de la production. Une grue avec un poids est stationnée à côté et sert à briser en morceaux plus petits les rejets. Lors de mon passage, la grue n'était pas en opération.

Le sol des voies de circulation est un peu humide et il n'y a pas de poussière qui est soulevée par le vent.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

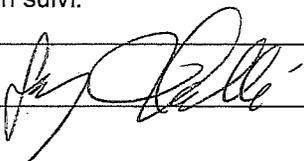
5. Conclusion

- L'entreprise n'a pas fait de sablage au jet depuis longtemps.
- Les véhicules se déplaçant sur les routes d'accès ne soulèvent pas de poussière. L'entreprise a l'équipement nécessaire pour contrôler la poussière.
- L'émission de poussière faite par l'opération de nettoyage des poutres avec une rectifieuse ne dégage pas assez de poussière pour nuire au-delà du travailleur qui effectue la tâche.

6. Recommandations

Le nombre de plaintes pour des émissions de poussière est important pour cette entreprise. La cause n'est pas identifiée et cela justifie un suivi.

Signature :



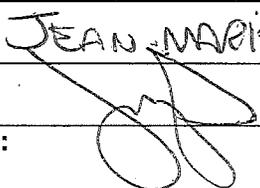
Date de rédaction : 11 juillet 2012

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : JEAN-MARIE JR DON

Fonction :

Signature :



Date : 2012/07/20

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité